

# Semaine de lancement de l'ATP

Du 14 au 18 octobre 2019



Dans le cadre de son projet d'établissement, le lycée René Caillié a mis en œuvre des temps d'aide au travail personnel (ATP) pour tous les élèves.

Avant ou après les cours, pendant les heures de permanence, les élèves sont accueillis par des adultes identifiés (professeurs, assistants pédagogiques, AED) dans des espaces dédiés avec du matériel pédagogique à disposition.

Ce dispositif permet aux élèves de réaliser leurs devoirs en autonomie ou avec une aide sur de nombreux créneaux.

**Le principe est simple** : sur toutes les heures d'ouverture du lycée (à l'exception du mercredi de 15 à 17 heures), un élève a la possibilité de trouver de l'aide auprès d'une personne-ressource pour :

Travailler sur les consignes, la méthodologie, faire ses devoirs, réviser, rattraper des cours, travailler son rapport de stage, préparer des épreuves d'examen, mener des investigations diverses (lieux de stages, orientation, emplois, poursuite d'études)....

Les équipes pédagogiques souhaitent que tous les élèves puissent ainsi trouver un cadre de travail serein et un accompagnement pédagogique adapté à leurs besoins pour réaliser leurs devoirs.

**C'est une priorité de l'établissement.**

Pour faire connaître le dispositif et inciter tous les élèves à en profiter, des supports de communication sont disposés dans tout le lycée.

Le 14 octobre démarre **la semaine de lancement de l'ATP au lycée René Caillié.**